



**Vers une estimation
préliminaire
du commerce
transfrontière
informel en Afrique**

Pour commander des exemplaires du *Vers une estimation préliminaire du commerce transfrontière informel en Afrique*, veuillez contacter :

Section des publications
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél. : +251-11- 544-9900
Télécopie : +251-11-551-4416
Adresse électronique : eca-info@un.org
Web : www.uneca.org

© 20201 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie
Tous droits réservés
Premier tirage : Septembre 2021

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Conception de la couverture, mise en page et infographies et impression : Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, Addis-Abeba, certifié ISO 14001:2015.

Vers une estimation préliminaire du commerce transfrontière informel en Afrique

*Edwin Gaarder, David Luke et Lily Sommer**

* Edwin Gaarder est un consultant indépendant spécialiste du commerce international et le développement durable ; David Luke est le Coordonnateur du Centre africain pour la politique commerciale (CAPC) à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ; et Lily Sommer est une experte en politique commerciale au CAPC. Les résultats et recommandations exposés dans le présent document n'engagent que les trois auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de la CEA.



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Résumé

Les statistiques officielles sur le commerce ne rendent généralement compte que du commerce formel. Afin de suivre avec précision le commerce intra-africain, il est important de comprendre l'ampleur du commerce informel. Il est également crucial de disposer de données fiables sur le commerce transfrontière informel pour sensibiliser les décideurs à l'importance de ce phénomène et motiver une action gouvernementale. Le présent document fait une analyse comparative du rapport entre le commerce informel et le commerce formel dans les pays africains pour lesquels on dispose de données. Sur la base de cette évaluation, le document tente pour la première fois d'estimer la valeur totale du commerce international des biens et services en Afrique. Nous estimons que le commerce de ce type a un poids non négligeable dans toutes les sous-régions africaines. Selon notre estimation, il représenterait entre 7 % et 16 % des flux commerciaux intra-africains officiels, et entre 30 % et 72 % du commerce officiel entre pays voisins. Ces chiffres sont appréciables et ont une incidence importante pour la valeur, la composition et la sophistication du commerce intra-africain, notamment entre pays voisins. Dans le cadre des efforts visant à mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la collecte de données sur le commerce transfrontière informel doit être institutionnalisée afin de faciliter le suivi précis des flux commerciaux intra-africains.

Table 1: Overview of informal intra-African trade flows

Valeur du commerce transfrontière informel	Estimation basse	10 441 049 381 dollars É.-U.
	Estimation haute	24 872 409 487 dollars É.-U.
Valeur du commerce intra-africain total**.		150 953 154 938 dollars É.-U.
Part du commerce transfrontière informel dans la valeur totale du commerce transfrontière entre pays voisins	Estimation basse	30%
	Estimation haute	72%
Ratio du commerce transfrontière informel par rapport à la valeur totale du commerce intra-africain	Estimation basse	7%
	Estimation haute	16%

Sources : **Calculs effectués par les auteurs à partir des données de la base UNCTADstat.

Remerciements

L'analyse exposée dans le présent document n'aurait pas été possible sans les données mises à disposition par un certain nombre d'institutions et d'organismes de collecte de données sur tout le continent. En particulier, les auteurs tiennent à remercier la Banque de l'Ouganda, la Banque nationale du Rwanda et l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) du Togo pour avoir communiqué des ensembles de données nationales détaillées non publiées. En outre, les auteurs savent gré, pour les commentaires détaillés et utiles fournis, à Tancrede Voituriez, professeur à l'École d'affaires internationales de Sciences Po à Paris, et chercheur senior au sein de l'équipe Gouvernance du développement durable à l'Institut du développement durable et des relations internationales.

1: Introduction

Les statistiques officielles sur le commerce ne prennent généralement en compte que le commerce formel et ne tiennent pas compte du commerce informel, ce qui conduit à une sous-estimation des volumes globaux du commerce intra-africain, tant au niveau continental qu'au sein des communautés économiques régionales. Bien que certaines estimations du commerce transfrontière informel en Afrique aient été réalisées, elles sont peu nombreuses et généralement incomplètes en termes de couverture des produits ou de points de collecte des données. En outre, ces estimations peuvent ne pas rendre compte de toute l'étendue du commerce informel, notamment l'étendue du commerce de nuit et du commerce de marchandises sous-déclarées. Les outils méthodologiques utilisés par les offices de statistique sont loin d'être cohérents et les résultats des opérations de contrôle ne font pas l'objet d'une large diffusion et ne sont pas non plus mis à la disposition du public. Les données sur le commerce informel de services sont encore plus rares que celles sur le commerce informel de marchandises.

Le manque de données fiables et régulières sur le commerce transfrontière informel a contribué à un manque de reconnaissance de son rôle économique important, tant au niveau microéconomique que macroéconomique. Les données qui fournissent un aperçu précis de ce type de commerce sont cruciales pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi de politiques commerciales et d'investissement efficaces. Les données en la matière sont nécessaires non seulement pour faciliter la planification des investissements et des politiques, mais aussi pour répondre aux besoins particuliers des acteurs du commerce

informel, dont beaucoup sont des femmes. Par exemple, les mesures de gestion des frontières et les réglementations adoptées pour faire face à la maladie à coronavirus (COVID-19) se limitent aux marchandises transportées par camion et ne s'appliquent pas aux acteurs du petit commerce informel qui traversent les frontières à pied. Les estimations sur le commerce transfrontière informel sont également essentielles à l'élaboration de statistiques commerciales exactes, qui facilitent à leur tour les estimations exactes du produit intérieur brut (PIB) et des taux de change et d'inflation, ainsi qu'à l'élaboration de solides politiques de gestion et de stabilisation macroéconomiques. Les données relatives à cette forme de commerce peuvent, en outre, être utilisées pour estimer le manque à gagner en termes de recettes fiscales lié à l'activité économique informelle. Enfin, des données fiables sur le commerce transfrontière informel des produits agricoles sont cruciales pour mesurer les bilans alimentaires des ménages, qui sont des indicateurs clés de la nutrition et de la sécurité alimentaire de ces derniers.

Le 1^{er} janvier 2021, les échanges commerciaux ont débuté officiellement dans le cadre de l'Accord historique portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). La collecte de données exactes sur cette forme de commerce n'en est que plus importante. Cet accord a été adopté pour stimuler le commerce intra-africain, mais sans données sur le commerce transfrontière informel, les décideurs qui supervisent la mise en œuvre dudit accord ne seront pas en mesure d'élaborer des modèles parfaitement exacts des flux commerciaux intra-africains.

2: Définition

Il n'existe pas de définition universellement reconnue du commerce transfrontière informel et le phénomène est souvent confondu avec la « contrebande » et d'autres pratiques illégales. « Contrebande » ou « commerce illégal », « commerce transfrontière non déclaré » et

« commerce transfrontière à petite échelle » ne sont que quelques-uns des termes qui ont été associés ou considérés comme équivalents, au phénomène que nous décrivons dans ce document comme « commerce transfrontière informel ». De fait, l'une des difficultés du

débat sur cette forme de commerce est que les analystes ont tendance à employer des terminologies différentes de manières différentes et à inclure ou exclure les pratiques informelles qui se fondent ou non dans leurs méthodologies et cadres conceptuels. Certaines des lignes de démarcation les plus courantes utilisées pour distinguer le commerce formel du commerce informel sont : l'enregistrement ou non de la circulation des marchandises par les autorités douanières ; le paiement ou non des taxes et des droits ; l'enregistrement ou non de l'entreprise par le commerçant ; et la taille de l'entreprise ou le volume des marchandises transportées à travers la frontière. Un examen complet du « commerce informel » et des définitions potentielles de ce phénomène est fourni par Cantens, Ireland et Raballand (2015), qui soulèvent la problématique de certaines des approches les plus courantes :

Par exemple, il est courant de dire que le commerce informel est le commerce qui n'est pas déclaré dans les statistiques nationales et que cette non-déclaration constitue une définition de l'informalité. Si la première partie de la phrase peut être partiellement vraie - une transaction commerciale informelle peut être partiellement informelle et donc partiellement déclarée dans les statistiques nationales - la deuxième partie de la phrase - assimilant la non-déclaration à l'informalité - est un choix méthodologique supposant que l'informalité est explorée quantitativement. C'est légitime en tant que choix exploratoire mais cela ne peut pas être une « définition » du commerce informel. Si c'était le cas, cette définition supposerait que les « statistiques » ont une sorte de préexistence nécessaire et l'informel aurait une dimension négative en fonction

« informel » selon telle ou telle réglementation et ne pas l'être selon telle autre : Lautier (1995) expose le cas de commerçants qui sont enregistrés à la municipalité et paient les impôts locaux requis mais ne paient pas la sécurité sociale.

La taille de l'entreprise n'est pas toujours recevable comme critère définissant le secteur informel. Par exemple, un commerçant travaillant dans le secteur formel utilise ses moyens logistiques avec des commerçants informels ou s'associe à eux pour diversifier son activité et réaliser des marges de profit plus importantes via la contrebande ou l'importation sans soumettre de déclaration aux douanes [...] De manière générale, il est désormais bien admis que la distinction entre « formel » et « informel » ne s'applique pas aux opérateurs dont l'activité est souvent fractionnée entre les deux secteurs (Ødegaard, 2008).

La notion d'informalité nous permet de dépasser le clivage légal/illégal, en reconnaissant que certaines pratiques non conformes sont néanmoins « légitimes », et qu'il faut s'efforcer de les légaliser, alors que d'autres sont « illégitimes », et doivent rester illégales. Dans le cas du commerce, la différence entre le « commerce transfrontière informel » et le « commerce illégal » ou la « contrebande » est essentiellement fondée sur la motivation : alors que « la contrebande repose sur la volonté de ne pas payer d'impôts ou d'en payer moins, ou de tirer profit du commerce de biens interdits comme la méthamphétamine », les acteurs du commerce transfrontière informel évitent les formalités pour des raisons plus légitimes (Cantens, Ireland et Raballand, 2015). Ils peuvent ne pas être en mesure d'assumer les

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_200

